

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 JUIN 2018

POINT N° 5.32. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2018 / 64

**Objet : Commune de BARJOLS (83)
Convention opérationnelle de maîtrise foncière en vue de l'élaboration de programmes
d'habitat mixtes et de services secteur des Tanneries en phase Réalisation
AVENANT n°6**

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

Vu le décret n°2016-1386 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2015-43 et n°2017-54 du Conseil d'Administration des 20 juillet 2015 et 30 novembre 2017 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2016-2020,

Vu la délibération n°2016-43 du Conseil d'Administration du 30 novembre 2016 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2015-31 du Conseil d'Administration du 15 juin 2015 portant sur la délégation par le Conseil d'Administration de l'exercice des droits de préemption et de priorité,

Vu la convention opérationnelle de maîtrise foncière en vue de l'élaboration de programmes d'habitat mixtes et de services en phase Réalisation secteur des Tanneries approuvée par délibération n°2006/69 du Conseil d'Administration du 30 novembre 2006,

Vu l'avenant n°1 approuvé par délibération n°2009/17 du Conseil d'Administration du 10 avril 2009,

Vu l'avenant n°2 approuvé par délibération n°2009/48 du Conseil d'Administration du 30 novembre 2009,

Vu l'avenant n°3 approuvé par délibération n°2012/42 du Conseil d'Administration du 28 juin 2012,

Vu l'avenant n°4 approuvé par délibération n°2014/40 du Conseil d'Administration du 19 juin 2014,

Vu l'avenant n°5 approuvé par délibération n°2016/11 du Conseil d'Administration du 29 février 2016,

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Provence – Alpes - Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet,

**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition du Président**

Approuve l'avenant n° 6 à la convention opérationnelle de maîtrise foncière en vue de l'élaboration de programmes d'habitat mixtes et de services secteur des Tanneries en phase réalisation annexé aux présentes.

Autorise Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier à signer ledit avenant,

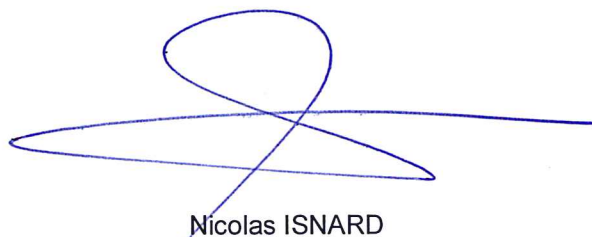
Autorise, l'engagement financier de **2 000 000 € (DEUX MILLIONS)** d'euros hors taxes portant l'engagement financier cumulé à 3 000 000 € (TROIS MILLIONS) d'euros hors taxes. Une copie de la présente délibération sera adressée pour information à la commune de Barjols

La Directrice Générale
de l'EPF PACA



Claude BERTOLINO

Le Président
du Conseil d'Administration



Nicolas ISNARD

Le Préfet de Région

Pour le préfet,
Le secrétaire général pour les affaires régionales



Thierry QUEFFELEC

02 JUL. 2018